

Compte rendu de la séance ordinaire du 13 mai 2022

Présents : HAMM Ernest, RICHERT Frédéric, LOUTRE Franck, MOTSCH Grégory, GEORGES Martine, GEORGES Michel, MAHDADI Jordan

Absents excusés : ELLMANN Pierre, HAESSIG Fanny

Absent : MARTIN Yannick

Procurations : ELLMANN Pierre par RICHERT Frédéric, HAESSIG Fanny par MOTSCH Grégory

Secrétaire de la séance: LONGFORT Aurélie

Public présent : ./.

Ordre du jour:

- Désignation du secrétaire de séance
- Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier : élection des représentants des propriétaires
- Création d'une commission communale de révision de la carte communale
- Revalorisation de la rémunération du poste de secrétaire de mairie (3 ans)
- Décisions du Maire
- Divers - informations

Le maire ouvre la séance à 19h40 en condamnant encore ces crimes de guerre, crimes contre l'humanité, avec toujours une pensée pour les victimes de la guerre en Ukraine. Il annonce les absents et les procurations.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 1er avril 2022 en signant le registre des délibérations.

Délibérations du conseil:

Délibération n° 2022 05 01 : Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Aurélie LONGFORT, secrétaire de mairie, est nommée secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2022 05 02 : Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier : élection des représentants des propriétaires

Pour la continuité du projet d'aménagement foncier, il convient de procéder à l'élection par le Conseil Municipal de deux propriétaires titulaires et d'un propriétaire suppléant.

M. le Maire fait connaître que par lettre du 22 avril 2022, Monsieur le Président du Conseil Départemental l'a invité à faire procéder, par le Conseil Municipal, à l'élection des propriétaires appelés à siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie, le 28 avril 2022, soit plus de quinze jours avant ce jour.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après : M. DECKER Manfred, M. HAMM Daniel, Mme LUDMANN Laurence, M. MERTZ Richard, M. STRAUB Christophe, qui sont de nationalité

française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Le nombre de votants étant de 9, la majorité requise est de 5 voix. Ont obtenu au premier tour :

Noms des candidats	Nombre de voies en tant que titulaire	Nombre de voies en tant que suppléant
M. DECKER Manfred	2	3
M. HAMM Daniel	1	2
Mme LUDMANN Laurence	1	3
M. MERTZ Richard	5	1
M. STRAUB Christophe	8	0

Sont élus au premier tour en tant que membres titulaires : M. STRAUB Christophe et M. MERTZ Richard.

Ont obtenu au second tour :

Noms des candidats	Nombre de voies en tant que suppléant
M. DECKER Manfred	5
M. HAMM Daniel	3
Mme LUDMANN Laurence	1

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au cours des tours successifs, M. STRAUB Christophe et M. MERTZ Richard sont élus membres titulaires et M. DECKER Manfred est élu membre suppléant.

Délibération n° 2022 05 03 : Création d'une commission communale de révision de la carte communale

Vu la délibération n°2022-01-09 du 21 janvier 2022 décidant la révision de la carte communale,

Considérant que pour le bon déroulement de cette opération il est nécessaire de créer une commission communale qui participera aux réunions de concertation avec le titulaire du marché et les différents services,

Sont candidats : M. GEORGES Michel, Mme HAESSIG Fanny, M. RICHERT Frédéric.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté à bulletin secret, décide de désigner : M. GEORGES Michel, Mme HAESSIG Fanny, M. RICHERT Frédéric, membres de la commission communale de révision de la carte communale.

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2022 05 04 : Revalorisation de la rémunération du poste de secrétaire de mairie

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux, notamment son article 136 ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 1-2 qui prévoit que la rémunération des agents contractuels sous contrat à durée indéterminée fait l'objet d'un réexamen au moins tous les trois ans ;

Vu la délibération en date du 6 juin 2019 créant l'emploi de secrétaire de mairie au grade de rédacteur principal 2ème classe rémunéré au 8ème échelon, à compter du 6 juin 2019, et la délibération en date du 21 janvier 2022 modifiant le temps de travail pour une durée hebdomadaire de 21 heures à compter du 1er février 2022 ;

Vu l'entretien d'évaluation en date du 5 mai 2022 ;

Considérant que l'intéressé(e) n'a pas eu d'augmentation de rémunération depuis 3 ans ;

Considérant que les résultats professionnels au regard des objectifs fixés à l'agent justifient la revalorisation de la rémunération de l'intéressé(e) ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

DECIDE

La rémunération de l'emploi de secrétaire de mairie est modifiée et sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de rédacteur principal 2ème classe, sur la base du 9ème échelon à compter du 1er juin 2022.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Décisions du Maire

Arrêté bruits de voisinages : suite à de nombreuses demandes, remarques, réclamations, et par absence de règlement national bien défini, le Maire s'est vu contraint de prendre un arrêté définissant les horaires autorisés pour les travaux non professionnels de jardinage bruyants (tontes, débrousailluse...). Ces horaires sont les suivants :

- les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 20h,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00,
Tolérance possible, après entente avec le voisinage, pour urgence suite à des jours de forte chaleur ou intempéries : 7h00 à 12h00, 13h00 à 21h00
- les dimanches et jours fériés : interdit.

Urbanisme : 2 certificats d'urbanisme ont été délivrés le 28 avril 2022 pour la vente de parcelles au 23 rue Principale et au 3 place de l'Eglise.

M. MAHDADI Jordan quitte la séance à 20h30.

Divers - Informations

- Anniversaires : HAMM Eugénie 87 ans, STEIBEL Roland 88 ans, LADWIG-WILL Christiane 75 ans
- Modification âges (décisions de la commission sociale qui entreront en vigueur au 1er janvier 2023):
 - pour les futurs anniversaires : à partir de 90 ans (et plus 85), cadeau tous les ans
 - pour la fête des aînés : laissé à partir de 60 ans
- Mariage le 7 mai 2022 : Fanny HECKEL et Paul HAESSIG
- Repas des aînés à emporter le 15 mai 2022 de 10h30 à 12h : nombre d'inscrits : cherchés à la salle 56 et à livrer 11. Le conseil municipal se charge de la distribution.
- Point sur toutes les réservations de la salle d'activités sur les prochains mois
- Fête du village - vide grenier : 11 septembre 2022 (affiche et formulaire d'inscription en préparation)
- Marche de l'amitié organisée par le foyer sport et culture le 6 juin et fête nationale le 13 juillet
- AFUA : vote du budget primitif le 21 avril 2022
- Information de MATEC : augmentation du prix de l'électricité
- Contrôle des dispositifs de sécurité des bâtiments publics (extincteurs, alarmes, etc ...) 26 avril RINGENWALD et 10 mai ALTOFEU.
- Proposition limitation de la vitesse à 30 km/h dans la zone du lotissement Hundert rue de la Gare, rue du Beau Soleil
- Avancement des travaux en cours :
 - * *Aire de stationnement et de rencontre :*
 - pignon terminé,
 - présentation des travaux VRD (réunion avec l'entreprise en charge des travaux prévue jeudi 19 mai à 14h),
 - subvention FEADER non incluse dans l'enveloppe 2021 mais reconduite en 2022 (un complément du dossier en cours sera redéposé prochainement)
 - * *Vieux Chemin :* appel d'offre lancé le 28 avril, en collaboration avec la communauté de communes (assainissement)
- Révision de la carte communale : réunion de démarrage avec la commission le jeudi 19 mai à 16h
- Changement du couvercle d'un regard impasse Albert Will par la Communauté de Communes
- Tirage au sort des membres de la liste annuelle du jury criminel 2023 à Mittelbronn le 9 mai
- La poubelle du cimetière sera remplacée par un bac de tri

- Tours de garde élections législatives : il reste des plages horaires à compléter
- Proposition de mettre à disposition des habitants pour leurs démarches en ligne, l'ancien ordinateur portable de la secrétaire
- Présentation du prochain Flash info qui sera distribué lundi 16 mai
- Fermeture mairie pour l'été : du 15/08 au 4/09.
- Prochaines réunions du conseil municipal prévues : 1er juillet, 9 septembre, 21 octobre et 2 décembre 2022.

Le Maire clôt la séance à 21h30.

Compte-rendu établi par Ernest HAMM, Maire. Berling, le 16 mai 2022



